

**COMMUNE DE CANAPLES**  
**Département de la Somme**

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018**

**NOMBRE DES MEMBRES :**

**Séance du 06 Avril 2018**

**Composant le Conseil : 11**

**Présent à la séance : 09**

**Date de convocation : 02 Avril 2018**

L'An deux mille dix-huit, le six Avril, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de neuf au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire  
Alain JARDIN, Jean Yves CANNESSON, Matthieu VANDENBUSSCHE, Aurore MERLIN,  
Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Jean Marc MOYAUX donne pouvoir à Pascal GODARD

**Absents excusés :**

/

**Absents non excusés :**

Emilie MICHEL

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

**1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 09 Mars 2018**

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 09 Mars 2018.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'adopter le compte rendu à l'unanimité.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**2. Vote des comptes administratifs et de gestion 2017 :**

La Commission finances fait lecture des comptes administratifs et de gestion 2017, comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	513 916.77 €	645 864.05 €
Investissement	172 546.97 €	97 026.63 €

Monsieur Le Maire quitte l'assemblée.

Monsieur Bellenger 1<sup>er</sup> Adjoint procède au vote des dits comptes.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** les comptes administratifs et de gestion 2017.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**3. Réseau de lecture Com de Com :**

Suite à la fusion des communautés de Communes de l'Ouest Amiénois et de Val de Nièvre, le réseau de lecture va connaître des extensions. Suite à quoi une nouvelle convention doit être établie avec la Commune.

Le bon fonctionnement de notre Médiathèque est mis en avant.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**APPROUVE** la nouvelle convention.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**4. Subvention truite vagabonde :**

L'association La truite vagabonde nous sollicite une subvention de 50.00 euros au titre de l'année 2018.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**ACCORDE** la subvention de 50.00 euros à la dite association.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## 5. Subventions aux organismes :

Monsieur Le Maire présente les subventions aux organismes comme suit :

	<u>Organismes</u>	<u>Subvention 2018</u>
Compte 6281	Association Abbeville accueil animaux	441.54 €
	LA CAMDA (dératisation)	1 339.30 €
	Associations des maires	171.99 €
	AMEVA	100
	Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Somme	50.00 €
	Caisse nationale d'action sociale	1 600.00 €
	FDE 80 : CEP (Conseil en énergie partagé)	352.63 €
Compte 65548	Association mieux vivre l'automne de ma vie	1 057.50 €
	Syndicat intercommunal scolaire	17 000.00 € (2017-2018)
	C.A.T. de Flixecourt	1 003.50 €
	Contribution syndicale - Cadastre -	264.00 €

**Après délibération,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**APPROUVE** les propositions de subventions aux organismes.  
**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6. Assainissement collectif :

Monsieur le Maire annonce le renoncement de Pernois au projet d'assainissement collectif intercommunal, l'hésitation de la commune d'Halloy nous incite à se positionner quant à la poursuite du projet seul.

Des inquiétudes sont mises en avant quant au coût de l'assainissement et le poids de celui-ci dans le budget des foyers de Canaples.

La caisse des dépôts et de consignation nous a informée de la possibilité des financer le projet au regard de la situation financière de la commune tout en nous éclairant sur la lourdeur du projet.

**Après délibération,**  
**Le Conseil Municipal,**  
**S'ACCORDE** à poursuivre le projet seul et de demander la révision du montage financier dans ce sens au cabinet irh en charge du dossier  
**A LA MAJORITE.**

Avis	Nombre de voix
<b>Pour</b>	9
<b>Abstention</b>	1
<b>Contre</b>	0

## 7. PROJETS 2018 :

L'ensemble des projets communaux sont passés en revu :

Le conseil Municipal projette de réaliser au titre de l'année 2018 :

- L'éclairage public : 57 100.00 € avec un financement de 40 000.00 € au titre de 201 et un crédit de report de 10 000.00 pour 2019.
- La vaisselle et les étagères de la salle : Budgétisé dans le reste à réaliser : 3 381.79 €
- Le Chemin de Bonneville 1 : 4 172.92 € TTC – Bouffel.
- La partie gauche du chemin de la cavée : 17 180.00 € TTC – Bouffel
- Les chaises de l'école : 1 600.00 €
- L'alarme de l'école : 1 600.00 €
- L'illumination de Noël : 576.00 € HT
- Le chauffage de l'école : Crédit de report 2017 soit 7 500.00 €
- Le chauffage de la médiathèque et de la cantine si réseau de chaleur (15 000.00 €) ou à défaut une chaudière pour 3 000.00 € et les ordinateurs de l'école pour 7 000.00 €.
- L'isolation opération Cocoon : 3 600.00 €
- Les volets de la médiathèque : 1 284.60 € les 6 volets ou 150.00 € l'unité.
- Rayonnage archives : 2 000.00 €

Par ailleurs, le conseil s'interroge sur la nécessité de retarder le projet sécurité de la traversée du village au dernier trimestre 2018 afin de le budgétiser sur l'année 2019.

**Soit un montant total d'investissement de : 115 101,00 €** (en sachant que les chemins des champs sont totalisés dans l'investissement, mais seront inscrits en fonctionnement dans le budget, car ce n'est pas une création de chemin).

## 8. Questions diverses :

- Accompagnement CPIE gratuit pour le fleurissement du village.
- Inscription au concours village fleuri.
- FDE : Accord pour embellissement du transformateur avec paiement de la TVA soit 360.00 € par la commune.
- Antenne orange : prise de photos avec la nacelle pour poursuite d'instruction du projet.
- Accroissement des dégradations, des dépôts de déchets et des vols dans la commune, les démarches ont été entreprises auprès de la gendarmerie.
- Jardinières à la salle d'activités Gilbert Temmermann, cassées et arbustes morts, elles sont à retirer et à remplacer par des barrières.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Marcel POISSON

Maire de Canaples